



**68-04-2022 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2022. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**69-04-2022 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 6 et vote contre : 0

<b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
AgrÉcoles	Étagères à semi pour École St-Rosaire	2 989.26 \$
Boutique du travailleur	Maillon pour aile de gratte et mine pour crayon à fer	33.32 \$
Buropro	Copies mensuelles	60.97 \$
Camille Côté	50% Cellulaire et 50% internet, semences Grainothèque	178.31 \$
Centre du Camion JL	Connecteur Western	17.97 \$
Chapiteaux Germain Dumont	Dépôt à la signature chapiteau	3 061.21 \$
CNESST	Cotisation annuelle	65.14 \$
Conciergerie d'Amqui	Entretien mars	143.72 \$
Coop Purdel	Boulon et huile à moteur souffleuse	33.56 \$
Distribution Doris Ouellet	Urée pour diesel	193.71 \$
Ferme Therval	Location tracteur mars	2 874.38 \$
Fusion Environnement	Collectes mensuelles matières résiduelles	1 755.69 \$
Garage Coop d'Alberville	Patinoire, diner formation, eau, crème à café	98.32 \$
Hydro-Québec	Éclairage, salle, bureau, garage, égouts	4 502.68 \$
Laboratoire BSL	Eaux usées	63.36 \$
Librairie d'Amqui	Cartables pour formation rôles et responsabilités, copies centenaire et papier	142.89 \$
MRC Matapédia	Quote-part diverses et téléphonie, frais administratifs vente pour taxes	13 727.87 \$
Organisme Bassin Versant	Contribution 2021 plan d'intervention	225.00 \$
Parc Régional Val-D'Irène	2 entrées étudiants journée municipale	68.42 \$
Petite Caisse	Prix biblio 2021 et articles pour Grainothèque	139.12 \$
Pétroles BSL	Diésel	5 633.73 \$
Pièces d'auto DR	Lave-vitre	17.43 \$
Potager Enchanté	Atelier Écoles et grainothèque	6 121.59 \$
Remises provinciales et fédérales	mars-22	6 649.14 \$
Réno-Vallée	Serrure numérique et pompe pour garage	326.56 \$
SAAQ	Immatriculation GMC 1980	966.99 \$

Véronic Cyr	Entretien patinoire du 26 février au 27 mars 2022	525.00 \$
Visa	Timbres conseillers, envoi livre, permis boisson 100ième, index pour vente pour taxes, cafetière conseillers, café, détergent à vaisselle	242.07 \$
<b>TOTAL</b>		<b>50 857.41 \$</b>

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

**70-04-2022 : DON**

Aucun

**71-04-2022 : MANDAT À LA FIRME ARPO POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022**

**CONSIDÉRANT** que des travaux des travaux de voirie sont prévus à l'été 2022 dans les Rangs 5 Nord et Sud;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été approuvé au volet Accélération et Redressement au PAVL;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission a été demandé à la firme d'ingénieur ARPO et que nous avons reçu une offre de services au montant de 76 424.70\$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT** que notre règlement de Gestion Contractuelle autorise la municipalité à donner un contrat de gré à gré pour les contrats sous le seuil prévu au Code Municipal de 105 700\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de mandater la firme ARPO pour la surveillance des travaux de voirie 2022.  
Vote pour : 6 et vote contre : 0

**72-04-2022: APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Valérie Potvin, il est résolu unanimement que. Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques des travaux admissibles ainsi que des coûts prévus

**73-04-2022 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LES PLANS ET DEVIS DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ULTRAVIOLET**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire installer un système de traitement d'eau potable ultraviolet.

CONSIDÉRANT que selon les normes du Ministère de l'Environnement, puisque nous pouvons desservir 21 personnes et plus, nous devons mandater un ingénieur pour la conception de l'installation.

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de mandater le service du génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- À la production des plans et devis
- À l'estimation des coûts préliminaires
- À l'appel d'offres, s'il y a lieu

**74-04-2022 : AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2022-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS #03-2004**

Avis de motion est donné par Mme Valérie Potvin, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement des permis et certificats de manière à exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**75-04-2022 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT #03-2004**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albertville est régie par la *Code municipal (RLRQ, chapitre C 27.1)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

CONSIDÉRANT que le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

CONSIDÉRANT que le conseil doit modifier son règlement sur les permis et certificats aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021.

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2022-07 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 mai prochain à la salle municipale située au 1058, rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

**76-04-2022 : AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2022-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #04-2004**

Avis de motion est donné par Mme Jennyfer Ruel, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à insérer la définition de *lieu d'enfouissement technique (LET)* et d'en interdire l'usage sur l'ensemble du territoire. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**77-04-2022 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #04-2004**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albertville est régie par la *Code municipal (RLRQ, chapitre C-*

27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 04-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

CONSIDÉRANT que le conseil doit modifier son règlement de zonage aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021.

En conséquence, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2022-08 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 mai prochain à la salle municipale située au 1058, rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

#### **78-04-2022 : OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albertville est un centre d'hébergement temporaire au plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'un centre d'hébergement temporaire doit être conforme à la norme CAN/ULC S524 concernant l'installation d'un système d'alarme incendie;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible au programme PRABAM;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été demandé, soit à Protection Garvex et Alarmes 911 Rimouski pour le remplacement du panneau conventionnel par un panneau adressable ainsi que la relocalisation du système à l'entrée principale. Un prix pour le remplacement du système d'intrusion a aussi été demandé. Les prix obtenus sont les suivants :

1. Protection Garvex : 8 834.96 \$ taxes incluses incluant le système intrusion
2. Alarme 911 Rimouski : 18 716.98 \$ taxes incluses excluant le système intrusion

En conséquence, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le remplacement du système d'alarme à Protection Garvex au montant de 8 834.96 taxes incluses. Vote pour : 6 et vote contre : 0

#### **79-04-2022 : LETTRE D'APPUI AU GARAGE COOP D'ALBERTVILLE AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'appuyer leur demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le projet

d'installation d'un système d'eau potable ultraviolet et d'un nouveau système de chauffage. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**80-04-2022 : LETTRE D'APPUI AU GARAGE COOP D'ALBERTVILLE AU FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'appuyer leur demande au Fonds régional d'investissement en économie sociale pour le projet d'installation d'un système d'eau potable ultraviolet et d'un nouveau système de chauffage. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**81-04-2022 : LETTRE D'APPUI LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'appuyer leur demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le projet d'installation de système d'eau potable. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**82-04-2022 : DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

La directrice générale dépose au conseil municipal le Rapport d'audits de conformité – Transmission des rapports financiers. De plus les membres du conseil ont pris connaissance des résultats avant la publication du rapport. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**83-04-2022 : ADJUDICATION DU MANDAT D'INGÉNIERIE DES SOLS, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie sont prévus à l'été 2022 dans les Rangs 5 Nord et Sud;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été approuvé au volet Accélération et Redressement au PAVL;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres regroupées a été publié sur le site de SEAO en collaboration avec le service de génie de la MRC de la Matapédia;

CONSIDÉRANT qu'une offre conforme a été déposé par le Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup au montant de 30 359.15\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que notre règlement de Gestion Contractuelle autorise la municipalité à donner un contrat de gré à gré pour les contrats sous le seuil prévu au Code Municipal de 105 700\$;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'accepter l'offre du Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**84-04-2022 : AFFAIRES NOUVELLES**

**REPRÉSENTANTE FAMILLES ET AÎNÉS**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de nommer Mme Jennyfer Ruel en tant que représentante du conseil municipal pour les comités des politiques familiale et amie des aînés. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**85-04-2022 : PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune

**86-04-2022: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20h39. Vote pour : 6 et vote contre : 0

---

Martin Landry  
Maire

---

Mélissa Hébert  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.